

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Lors de la séance du conseil général du 26 juin vous avez accepté de retirer le point 1 du postulat « A la crèche aussi pendant les vacances ». Vous avez maintenu le point 2 « pour une collaboration intercommunale ».

Je peux vous répondre comme suit.

Si la crèche de Delémont venait à ouvrir durant les vacances d'été (ce qui est à l'étude au sein de la commission de l'action sociale), elle n'envisage pas d'accueillir les enfants des communes avoisinantes. Cette information a été confirmée le 24 septembre lors de la séance du conseil de ville à la suite d'un postulat.

Courroux et Courrendlin ne prévoient pas d'ouvrir durant les vacances.

Il est bon également de rappeler qu'il est interdit légalement de placer un enfant plus de 48 semaines par an dans une crèche.

Le Mémento et directives pour le placement d'enfants à la journée stipule que les institutions doivent fermer 4 semaines par an.

Nous restons bien évidemment attentifs à la problématique et étudierons les différentes possibilités si l'opportunité se présente.

Je vous remercie de votre attention.

Dorothee Lovis

CG du 11.12.2018